



PROVINCE DE LIEGE – Administration communale – Chaussée F. Terwagne, 76 – 4540

SERVICE DES TAXES COMMUNALES

Amay, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Chaussée Freddy Terwagne, 76

4540 AMAY

celine.leclercq@amay.be

Heures d'ouvertures : 9h à 12h00

Tél: 085/830.812

## AVIS DE PUBLICATION

### REDEVANCES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2022 à 2025

En application des articles n° L 1133-1 à L 1133-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la commune d'Amay porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 26 octobre 2021, a décidé d'établir, pour les exercices 2022 à 2025, les règlements redevances suivants :

- **Redevance pour le prêt de documents et la réalisation de photocopies ou d'impressions au sein de la bibliothèque et ludothèque de la commune ;**
- **Redevance sur la collecte et le traitement des plastiques agricoles non dangereux.**

Ces délibérations ont été approuvées par Arrêté ministériel du 25 novembre 2021.

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés au Service du Secrétariat communal, Maison Communale, 76, Chaussée Freddy Terwagne à 4540 Amay

Par le Collège :

Le Directeur général,

Anne BORGHS



Le Bourgmestre,

Jean-Michel JAVAUX